

002

MOIS DE TRAVAUX
DANS VOTRE RUE



DÉPLOIEMENT DU PLAN LUMIÈRE



En 2023, la Ville a adopté un schéma directeur d'aménagement nocturne destiné à remplacer progressivement le parc d'éclairage public par des éclairages leds nouvelle génération.

Son déploiement va débuter le 28 octobre dans trois zones, une par secteur (centre-ville, Chiquet-Fontaudin, Bersol Bellevue). La 4^e zone (Les Hameaux de l'Alouette, lotissement Beauséjour) a déjà été effectuée.



POURQUOI UN PLAN DE RELANTERNAGE ?

L'objectif est de réaliser des économies d'énergie et de limiter l'impact environnemental, en particulier sur la faune nocturne, via une gestion horaire régulée stricte. D'un montant total de trois millions d'euros, ce plan de modernisation de l'éclairage public va s'échelonner jusqu'en 2028. Il devrait permettre une diminution de la consommation

électrique de près de 400 000 € par an. Les 9 501 points lumineux de la ville sont concernés, même ceux déjà passés aux leds, car la réglementation a évolué entre-temps et oblige désormais à installer des leds de lumière aux tons jaune à orangé (en remplacement des leds de lumière blanche), qui ont moins d'impact sur la faune et la flore.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GRADATION LUMINEUSE

Afin de répondre aux impératifs de sobriété énergétique et de réduction de la pollution lumineuse, les nouvelles leds installées permettront une gradation de la puissance d'éclairage, adaptée aux usages et aux horaires :

Type de voie	Intensité de l'éclairage selon les horaires				
Voie urbaine importante	Au coucher du soleil : 100 %	À partir de 21h : 60 %	À partir de 23h : 20 %	À partir de 5h : 60 %	De 6h jusqu'au lever du soleil : 100 %
Voie urbaine secondaire	Au coucher du soleil : 100 %	À partir de 21h : 60 %	À partir de 23h : 10 %	À partir de 5h : 60 %	De 6h jusqu'au lever du soleil : 100 %
Lotissement et résidentiel	Au coucher du soleil : 100 %	À partir de 20h : 70 %	À partir de 23h : 10 %	À partir de 5h : 70 %	De 6h jusqu'au lever du soleil : 100 %
Voie de desserte	Au coucher du soleil : 100 %	À partir de 21h : 60 %	À partir de 23h : 10 %	À partir de 5h : 60 %	De 6h jusqu'au lever du soleil : 100 %
Centre urbain voie de desserte	Au coucher du soleil : 100 %	À partir de 21h : 60 %	À partir de 22h : 20 %	À partir de 5h : 60 %	De 6h jusqu'au lever du soleil : 100 %
Centre urbain voie commerçante	Au coucher du soleil : 100 %	À partir de 22h : 60 %	À partir de 22h : 20 %	À partir de 5h : 60 %	De 6h jusqu'au lever du soleil : 100 %

QUELS TYPES DE LANTERNES ?

Deux modèles de lanterne de forme ovoïde, dotés, selon la hauteur du mat (de 3,5 m à 11 m), de 16 à 32 leds, ont été retenus.

Ces nouvelles lanternes projeteront un faisceau lumineux au sol qui perturbera moins la faune et la flore environnante que l'éclairage circulaire des anciennes lanternes.

QUELLES RUES CONCERNÉES ?

Secteur 1, zone centre-ville

Rue Nelson Mandela
Esplanade Charles de Gaulle
Rue des Poilus
Rue André Pujol
Rue Gambetta
Avenue Roger Cohé
Place Germaine Tillon
Rue de Châteaubriand
Rue Adrien Ducourt
Avenue de Gradignan
Avenue Eugène et Marc Dulout
Avenue Marc Desbats
Avenue Louis Laugaa
Place du Cardinal
Avenue Pasteur
Avenue Jean Jaurès

Secteur 2, zone Chiquet-Fontaudin

Allée Jeanne Chanay
Rue Henri Dunan
Avenue Marc Desbat (école Jules Ferry)
Avenue de Brivazac (en partie)
Rue Louis Braille
Avenue du Cardinal (en partie)
Avenue Pierre Corneille
Avenue des Fougères
Rue Raymond Boivin
Avenue des Deux Ponts
Avenue de l'Armistice
Avenue de Fontaudin
Avenue des Chasseurs (en partie)
Rue de la Source
Avenue Marc Desbats
Rue de Genève
Avenue de Brivazac
Rue du Sable
Avenue Aristide Briand
Avenue des Charmilles (en partie)
Rue de Chenevière (en partie)
Avenue des Lacs (en partie)
Avenue Raymond Poincaré (en partie)
Avenue des Échoppes (en partie)
Avenue de Gradignan
Avenue Brémontier (en partie)

Secteur 3, zone Bersol Bellevue

Rue Notre-Dame de Lorette
Rue de la Métropole (en partie)
Rue Gustave Flaubert
Allée Robert Clavé
Avenue Robert Clavé
Rue Jacques Prévert
Allée des Pins
Rue de la Garenne
Rue Francis Jammes
Rue Bellevue
Rue Rabelais
Rue Voltaire
Rue Stéphane Mallarmé
Place Jean Cocteau
Rue Calmette et Guérin

DÉJÀ FAIT

Secteur 4,

zone Les Hameaux de l'Alouette - lotissement Beauséjour

Rue Louis Aragon - Allée Raymond Queneau - Allée André Breton - Rue Abraham Duquesne
Rue Pierre André de Suffren - Rue de Bougainville



BON À SAVOIR

• À l'issue des travaux, l'éclairage public sera maintenu en cœur de nuit à 10 ou 20 % d'intensité, selon le type de voie. Il n'y aura donc plus d'extinction totale, sauf dans certains lotissements où des capteurs de présence seront installés.

• Ces travaux de relanternage pourront engendrer des fermetures momentanées de rues (les plus étroites) et/ou la mise en place d'alternats de circulation.

• Il se peut que certains axes soient traités partiellement à l'issue de cette première phase de travaux. Ils seront alors traités prioritairement lors de la mise en œuvre de la phase suivante.

• La lanterne led aura besoin de trois nuits de fonctionnement à 100 % avant de mettre en service la gradation de son éclairage.

• Dans les rues résidentielles et les lotissements, la lumière aura une teinte plus orangée que sur les moyens et grands axes alentours où elle sera plus blanche. La couleur jaune-orangée a en effet moins d'impact que la lumière blanche sur la biodiversité.



CONTACT

POUR TOUTE QUESTION LIÉE
AU DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX :
espaces-publics@mairie-pessac.fr
05 57 93 65 85

